

HUMAINE
>>>> CRÉATIVE
AUDACIEUSE

*Projet de loi 74 visant à améliorer l'encadrement relatif
aux étudiants étrangers*

Mémoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Présenté au gouvernement du Québec

13 novembre 2024

SOMMAIRE

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est préoccupée par le dépôt du projet de loi 74 qui vise à renforcer et à mieux encadrer les conditions d'immigration des étudiantes et des étudiants étrangers au Québec. Ce projet cherche à améliorer le système de gestion de l'immigration étudiante en apportant plusieurs modifications aux règles et aux procédures actuelles, et ce, tout en répondant aux besoins économiques de la province.

Ce projet s'inscrit dans une volonté plus large d'encadrer l'immigration et l'intégration des étudiantes et des étudiants étrangers au Québec. Nous sommes en accord avec le gouvernement du Québec sur l'importance d'encadrer de manière plus précise l'immigration, mais beaucoup moins sur certaines cibles, notamment celle d'inclure les établissements d'enseignement supérieur dans ce projet de loi. L'UQAT soutient le mémoire déposé par l'Université du Québec et, par le biais de son propre mémoire, fait la démonstration qu'elle :

- a la capacité d'accueillir encore plus de personnes étudiantes en provenance de l'international;
- s'assure d'un recrutement ciblé et responsable, et ce, tout en visant une croissance raisonnable à l'intérieur de l'établissement, mais aussi à l'externe, soit en harmonie avec ses milieux socioéconomiques;
- a un effectif étudiant international qui investit dans son projet d'études, réussit, paie, obtient un diplôme et contribue largement à la société québécoise.

En ce sens, ce mémoire démontre de façon claire et argumentée ces éléments et présente les recommandations suivantes :

- **Recommandation 1** : Exclure des quotas stricts les établissements d'enseignement supérieur qui démontrent une gestion responsable en matière de recrutement international.
- **Recommandation 2** : Maintenir l'autonomie de recrutement pour les universités.
- **Recommandation 3** : Exiger une consultation préalable avant toute imposition ou révision de quotas.
- **Recommandation 4** : Exempter les programmes de cycles supérieurs et les ententes internationales formalisées (ex. : bidualité, échanges étudiants, poursuite d'études, etc.).
- **Recommandation 5** : Encourager une meilleure coordination entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : faits saillants.....	4
2.1. Mission de l'UQAT et bref historique	4
2.2. L'effectif étudiant.....	5
2.3. Portrait de la population étudiante internationale et son évolution	7
2.4. L'importance et l'impact de la population étudiante à l'UQAT et pour nos régions	9
3. Avis sur les objectifs du projet de loi 74	11
4. L'arrimage essentiel entre les autorités fédérales et provinciales en termes d'immigration.	13
5. Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2025.....	14
6. Conclusion et recommandations	15

1. Introduction

Le projet de loi 74, déposé par le gouvernement du Québec, s'inscrit dans un contexte où les enjeux liés à l'immigration temporaire deviennent de plus en plus préoccupants pour le développement économique et social. Alors que le Québec fait face à des besoins croissants de main-d'œuvre dans divers secteurs, ce projet de loi vise à établir des mesures pour encadrer plus étroitement l'immigration temporaire.

Bien que l'on puisse reconnaître l'importance de son apport pour répondre aux besoins du marché du travail, l'immigration temporaire soulève des questions complexes liées à la régulation, à la protection des droits des travailleurs et travailleuses et à l'impact sur la cohésion sociale. Le projet de loi 74 propose des mesures visant à encadrer (voire diminuer) le nombre d'immigrantes et d'immigrants temporaires, à assurer la qualité des services qui leur sont offerts et à renforcer le lien entre l'immigration et le développement économique durable.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) adhère pleinement aux positions exprimées dans le mémoire du réseau de l'Université du Québec (UQ). Ce mémoire souligne que les établissements universitaires, loin d'aggraver les problématiques associées à l'immigration, contribuent activement à la vitalité économique et sociale du Québec. Les universités, en raison de leur mission éducative et de leur engagement envers la recherche et l'innovation, devraient d'emblée être épargnées par les mesures restrictives du projet de loi, car elles font davantage partie de la solution que du problème.

Le mémoire de l'UQAT vise à mettre en lumière sa situation propre, à explorer les enjeux liés au projet de loi 74 et à évaluer ses impacts potentiels. Ainsi, ce document vise à offrir une perspective éclairée sur le projet de loi 74 et à formuler des recommandations pour une mise en œuvre efficace et inclusive, garantissant que l'immigration temporaire soit à la fois un levier de développement économique, un vecteur de diversité et de richesse culturelle pour le Québec, pour ses régions, pour l'enseignement supérieur et pour l'UQAT.

2. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : faits saillants

2.1. Mission de l'UQAT et bref historique

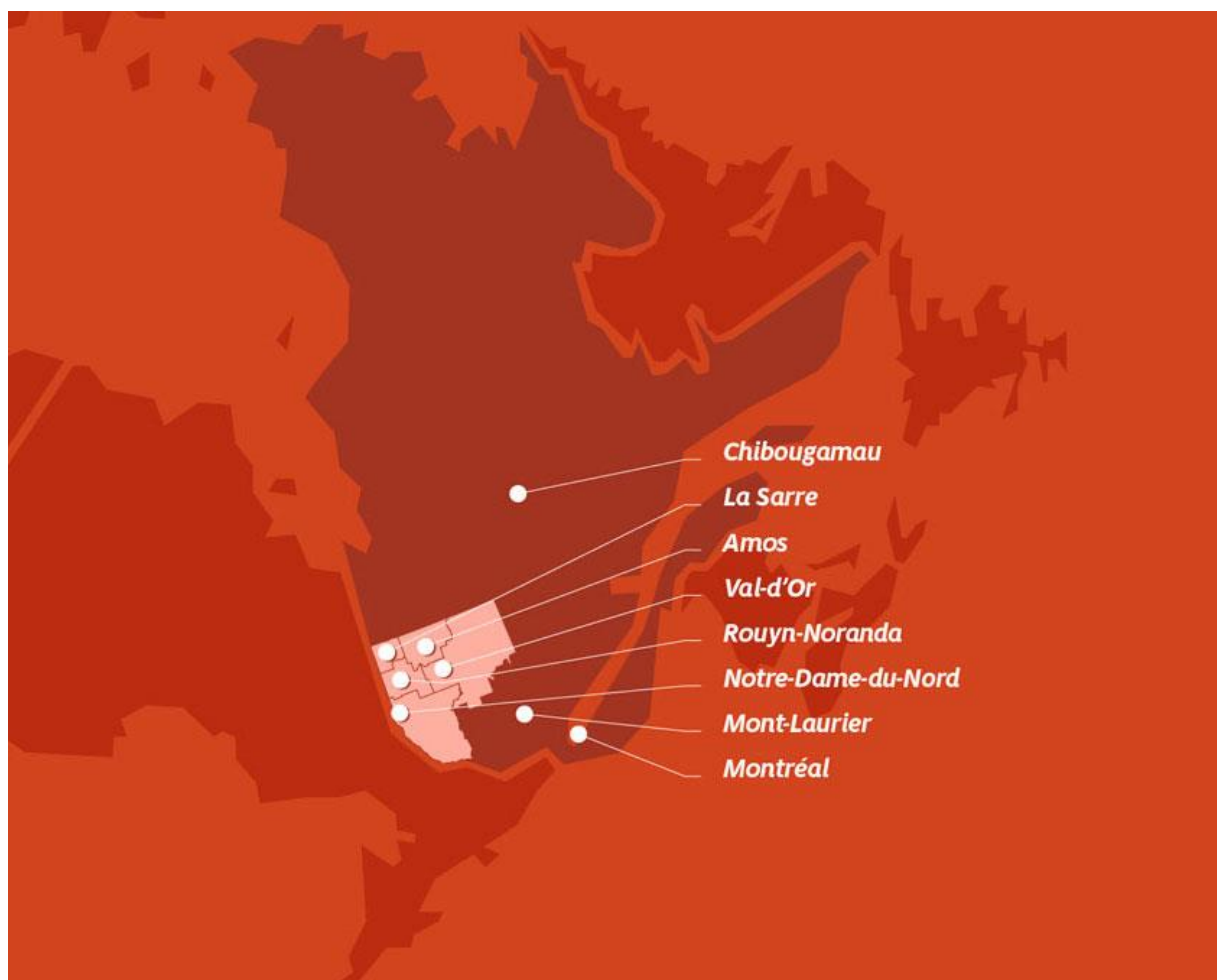
L'UQAT est une université francophone qui, forte de ses ressources, de son accessibilité, de son ouverture, de ses partenariats et de sa propension à l'innovation, crée, transmet et mobilise une diversité de savoirs et contribue au développement de compétences afin de prendre part à l'épanouissement des personnes et à l'essor des collectivités sur ses territoires d'ancrage ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale.

Humaine, créative et audacieuse, l'UQAT contribue à la formation des personnes, en rendant la formation universitaire accessible, à l'avancement de la recherche, au transfert des connaissances ainsi qu'au développement des régions. Établissement à échelle humaine, l'UQAT place les étudiantes et les étudiants au cœur de ses préoccupations et les accompagne dans leur réussite vers le plein exercice de leur citoyenneté. Elle vise à former des citoyennes et des citoyens responsables qui pourront contribuer au développement économique de la société.

Depuis maintenant plus de 40 ans, ses programmes de formation et ses axes de recherche sont intimement liés aux besoins des régions, mais aussi du Québec. Bien intégrée et engagée dans ses milieux, l'UQAT joue un rôle majeur dans leur développement. Membre du réseau de l'Université du Québec (UQ), elle assure son apport au développement du Québec et sa contribution sur le plan international.

Avec ses huit campus, centres et points de service en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec, dans les Hautes-Laurentides et à Montréal, en plus de son offre à distance ainsi que sa présence sur la Côte-Nord ainsi que dans plusieurs communautés autochtones telles qu'Ivujivik et Purvuknituq, l'UQAT propose des formations et une expertise en synergie avec les milieux dans lesquels elle se trouve.

Figure 1 - Campus, centres et point de service de l'UQAT au Québec



Misant sur l'accessibilité aux études universitaires, l'UQAT couvre donc un très grand territoire, toujours dans la même perspective, soit celle d'offrir aux personnes étudiantes un milieu de vie et des services leur permettant d'atteindre la réussite tout en étant en adéquation avec les besoins des territoires desservis.

2.2. L'effectif étudiant

L'effectif étudiant de l'Université est passé d'environ 4000 étudiantes et étudiants il y a 10 ans, à un peu plus de 7000 en 2023-2024, et ce, malgré la baisse démographique et la baisse de fréquentation dans les établissements collégiaux au Québec vécues au courant de cette dernière décennie. La majorité de cette croissance, en nombre absolu, est due à un effectif étudiant admis en formation à distance. La recherche à l'UQAT s'est également grandement développée dans cette dernière décennie. L'effectif du corps professoral a augmenté en entraînant ainsi un volume de recherche plus important. À preuve, le nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les programmes de recherche a doublé sur la même période, passant d'environ 300 personnes inscrites à 600 en 2023-2024.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à l'effectif étudiant international, celui-ci s'est également accru depuis 10 ans, et ce, dans une proportion semblable à l'ensemble de la population étudiante de l'UQAT. Les personnes issues de l'international représentent entre 7 % et 9 % de l'effectif étudiant total et cette

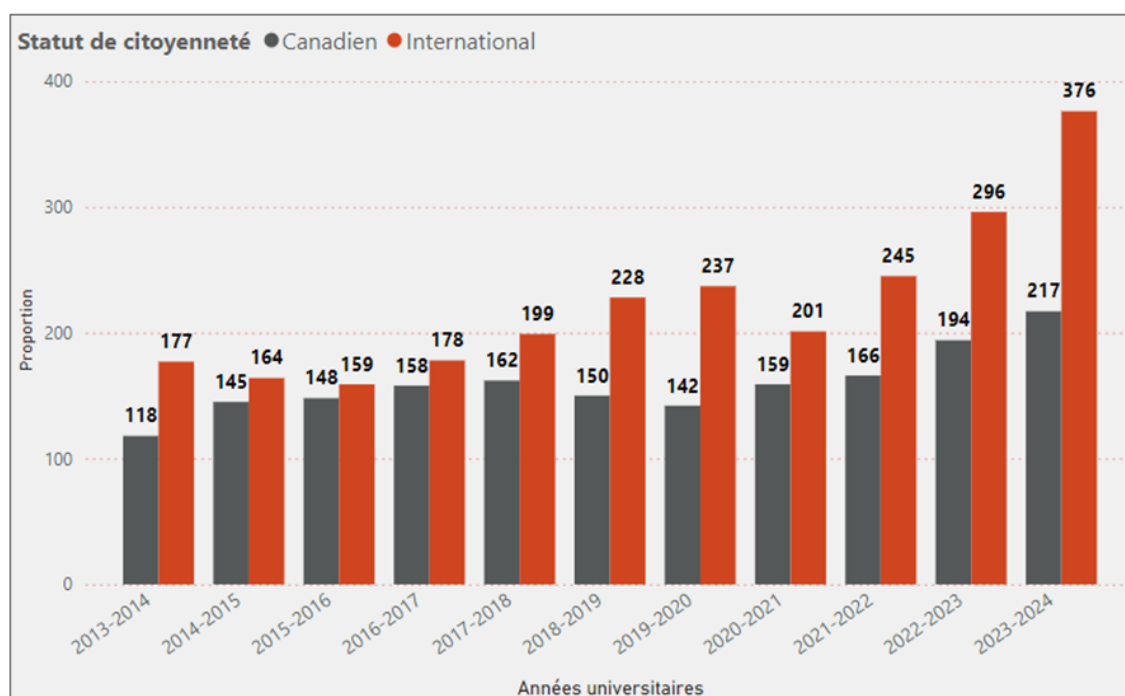
proportion est relativement stable depuis les 10 dernières années. De plus, selon les chiffres obtenus par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) via l'équipe du réseau de l'Université du Québec (UQ), la question des demandeurs d'asile n'est clairement pas un enjeu pour l'UQAT. **Cette augmentation, bien qu'importante, n'est pas hors de contrôle, mais plutôt le fruit de réflexions et d'arrimages stratégiques avec le développement de nos programmes de formation, mais surtout, en lien avec les besoins croissants de main-d'œuvre de la région et des axes de développement en recherche ainsi que de développement des entreprises et organismes avec qui l'UQAT œuvre au quotidien.**

2.3. Portrait de la population étudiante internationale et son évolution

Comme mentionné précédemment, l'effectif international à l'UQAT a crû à un rythme semblable à celui de l'ensemble de l'Université, **une croissance que l'on peut qualifier d'éthique et durable**, qui est en adéquation avec les valeurs et la mission de l'UQAT. Cette croissance est stable en regard des programmes de 1^{er} cycle et 2^e cycle professionnel depuis une dizaine d'années, alors qu'on note une croissance plus nette aux cycles supérieurs en recherche (2^e et 3^e cycles).

D'ailleurs, nous avons pu constater que, pour ces programmes de recherche (2^e et 3^e cycles), les inscriptions des personnes étudiantes en provenance de l'international ont permis de consolider et de soutenir la croissance des programmes de recherche de l'UQAT d'une manière plus importante que les inscriptions des personnes canadiennes.

Figure 2 : Évolution de l'effectif étudiant aux cycles supérieurs selon le statut de citoyenneté



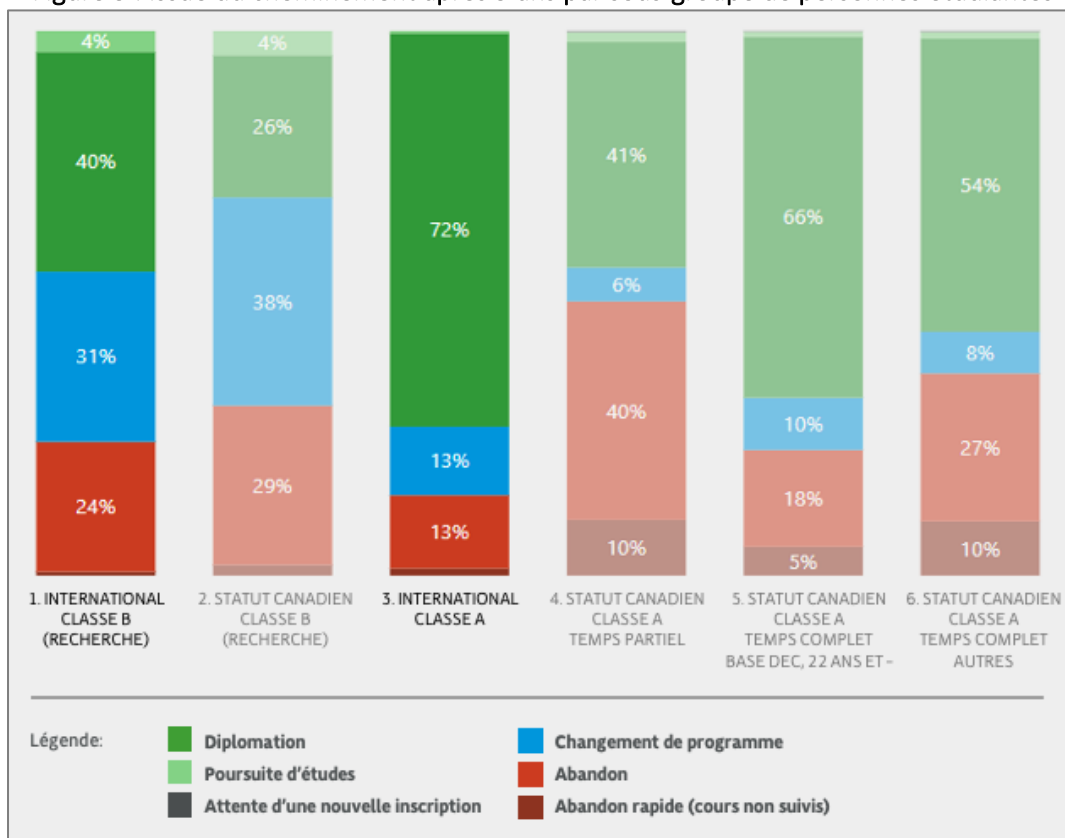
Les étudiantes et les étudiants internationaux de l'UQAT sont principalement originaires de la France ou de l'Afrique francophone et la quasi-totalité d'entre eux maîtrise le français à leur arrivée au pays. L'UQAT peut admettre certaines personnes à des programmes de 1^{er} cycle conditionnellement à la satisfaction de l'exigence relative à la maîtrise du français, mais ces personnes doivent être soumises à un test de français et obtenir la mention réussite. Si certaines personnes obtiennent un échec, elles devront s'inscrire à un ou deux cours offerts selon les difficultés linguistiques identifiées. Les cours de français correctifs font partie du cheminement académique et sont considérés comme des cours obligatoires au sens [du Règlement des études](#) de premier cycle, tout en ayant le statut de cours hors programme. Toute personne étudiante doit satisfaire à l'exigence relative à la maîtrise du français pour se voir octroyer le grade de bachelier.

De plus, le service de francisation actuellement en place dans les centres de services scolaires (CSS) et soutenu par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), est essentiel pour l'UQAT. Ce service vise à soutenir les étudiants et les étudiantes dans leur compréhension et leur maîtrise

de la langue française et permet également le réseautage entre les nouveaux arrivants. Les universités ne pourraient maintenir ce type de service elles-mêmes, puisque les besoins ne sont pas suffisamment grands, il y a donc une optimisation à plusieurs niveaux. Ce service de francisation est coordonné par une équipe d'expertes et d'experts dans le domaine de la formation et ce service amène une certaine stabilité dans l'offre, permettant ainsi à l'UQAT de déployer ses énergies dans des services complémentaires, notamment dans des cours spécifiques de francisation en collaboration avec le Service de la formation continue ou encore avec le Service de consultation linguistique de l'UQAT, selon la demande.

Quant à la persévérance de l'effectif étudiant en provenance de l'international, **elle est positive à l'UQAT**. Bien que des enjeux de faibles résultats surviennent pour certains profils en début de parcours, **leur diplomation est meilleure que celle des étudiantes et des étudiants de statut canadien**. Dans la figure ci-dessous, qui illustre l'issue du cheminement après 5 ans pour les cohortes de 2016 à 2018 (3 années), on peut comparer la première colonne foncée (1. Classe B, international) avec la deuxième colonne (2. Classe B, Canadien), et constater que, pour les personnes cheminant dans un programme recherche, le taux d'abandon est beaucoup plus faible (9 % versus 34 %) pour l'effectif international, et le taux de diplomation est également plus élevé. On peut également comparer les personnes cheminant au 1^{er} cycle ou au 2^e cycle professionnel issues de l'international (colonne 3) avec les autres profils de nationalité canadienne (colonnes 4, 5 et 6) et, dans tous les cas, les personnes inscrites en provenance de l'international réussissent mieux.

Figure 3 : Issue du cheminement après 5 ans par sous-groupe de personnes étudiantes



Il convient de souligner que l'effectif étudiant issu de l'international ne représente pas un fardeau financier pour l'UQAT. En effet, les créances impayées concernant cette catégorie d'étudiants et d'étudiantes sont relativement faibles. Les données montrent que seulement 3,2 % des dossiers de recouvrement de l'Université, soit 32 sur un total de 976, sont liés aux personnes étudiantes en provenance de l'international.

2.4. L'importance et l'impact de la population étudiante à l'UQAT et pour nos régions

L'importance et l'impact de la population étudiante internationale sont majeurs pour l'UQAT. **Ce profil étudiant permet à la fois le maintien de l'offre de certains programmes de formation, l'enrichissement des différents campus et centres par la diversité, tout en favorisant un environnement d'apprentissage interculturel.** La présence de la population étudiante internationale dans les programmes stimule également des idées nouvelles et des approches créatives, ce qui contribue à l'innovation dans les domaines académiques et professionnels. De plus, cette population étudiante participe à l'économie locale en payant des frais de scolarité, en consommant des biens et services et en occupant des emplois dans différents secteurs, notamment dans des secteurs où un besoin criant se fait sentir.

Cette main-d'œuvre hautement qualifiée est indispensable, car elle assure une expertise pointue et une capacité d'innovation essentielle pour surmonter des défis complexes et obtenir des résultats concrets. Elle constitue également une opportunité stratégique pour nous et pour les autres entreprises locales en stimulant l'innovation, en renforçant la compétitivité et en attirant des investissements, ce qui contribue à la dynamique de croissance économique de la région.

- **AbdelAziz Alija, P.Eng.**, surintendant contrôle qualité et amélioration des procédés | Technical Manager - West Fraser (La Sarre)

À l'UQAT, il existe un petit nombre de programmes de 1^{er} cycle et de 2^e cycle professionnel dont la vitalité dépend en partie de l'effectif international. La présence des étudiantes et des étudiants internationaux renforce la constance de l'offre de ces programmes en plus de les dynamiser. Il s'agit parfois de programmes où il y a un besoin accru de main-d'œuvre au Québec et en région. L'UQAT, voire le Québec, peut difficilement se permettre de réduire son offre de formation en Abitibi-Témiscamingue si l'on souhaite répondre à des besoins de main-d'œuvre professionnelle dans plusieurs secteurs stratégiques. **Ainsi, le recrutement à l'UQAT est fait de façon stratégique, planifiée et ciblée, mais également par programmes pour combler des besoins de main-d'œuvre en région et pour maintenir la vitalité de certains programmes.**

De plus, les personnes étudiantes issues de l'international paient aujourd'hui des sommes supplémentaires substantielles comparativement aux Québécoises et aux Québécois pour suivre une formation universitaire (sauf exception pour les personnes en provenance de la France). Les sommes ainsi dégagées sont, d'une part, conservées par l'établissement qui doit en retour fournir des services à sa communauté étudiante et, bien sûr, offrir le programme de formation. D'autre part, une partie retourne vers le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Ces sommes contribuent ainsi à la santé financière des établissements d'enseignement supérieur.

Notons également la place importante des étudiantes et des étudiants de l'international dans les programmes de recherche. Cet effectif représente 63,4 % des personnes inscrites dans des programmes de recherche à l'UQAT, ce qui démontre à quel point celles-ci contribuent à l'avancement des

connaissances et de la recherche au Québec. À l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME), ce sont environ 70 % des personnes étudiantes qui proviennent de l'international qui ont diplômé dans les 10 dernières années, alors qu'elles approchent les 75 % à l'Institut de recherche sur les forêts (IRF). Les étudiantes et les étudiants internationaux sont très actifs, travaillent sous la supervision de chercheuses et de chercheurs sur des projets subventionnés par les organismes de recherche provinciaux et fédéraux, œuvrent dans nos laboratoires de haut niveau, participent activement au rayonnement de la recherche, des expertises et des créneaux d'excellence de notre université. **La population étudiante internationale est essentielle à l'écosystème de la recherche à l'UQAT et contribue à l'avancement des connaissances pour nos partenaires régionaux, mais aussi pour tout le Québec.**

Les personnes étudiantes de 2^e et 3^e cycles en provenance de l'international sont des acteurs essentiels pour l'avancement de nos projets de recherche en région. Leur expertise et leur engagement sont des moteurs d'innovation pour nos activités, et ils contribuent également au développement économique et social des communautés locales, dont nos entreprises bénéficient grandement.

- **Patrick Martel, ing.**, vice-président – Développement d'innovations / Solutions Intégrées - Technosub

Quant à l'apport de l'effectif étudiant international diplômé dans des programmes de recherche, il est sans contredit majeur pour le Québec. À l'IRME, 65 % des diplômées et diplômés des programmes de recherche demeurent toujours au Québec alors que seulement 15 % ont migré vers d'autres provinces ou pays (aucune donnée disponible pour 20 % de ces personnes) et près de 95 % de ceux-ci occupent des emplois dans leur domaine. Le même type de scénario se répète pour l'IRF, où 75 % des personnes diplômées proviennent de l'international et plus de 80 % de celles-ci ont intégré le marché du travail dans leur domaine au Québec ou en région.

Le savoir des étudiantes et étudiants internationaux recrutés et formés à l'UQAT est capital pour nos activités de recherche et de développement. Ces étudiants offrent des opportunités inestimables aux organisations et aux entreprises locales en apportant des compétences de pointe très recherchées sur le marché. Les personnes diplômées de l'international représentent des moteurs de l'économie régionale. Leur intégration au sein de nos équipes renforce notre capacité à innover, à faire preuve d'audace et à relever les défis technologiques actuels et futurs.

- **Pascal Lavoie**, directeur corporatif, stratégie et développement d'affaires - Agnico Eagle

Ces témoignages appuient le fait que le statut d'immigrant temporaire pour les personnes étudiantes ayant choisi l'UQAT constitue une étape transitoire vers l'obtention de la résidence et de la citoyenneté, favorisant ainsi l'immigration francophone, l'enracinement de ces personnes dans leur milieu tout en contribuant au développement de la région.

3. Avis sur les objectifs du projet de loi 74

L'UQAT reconnaît l'importance de la croissance raisonnable, contrôlée et éthique de la population étudiante internationale. Cependant, nous sommes convaincus que les universités, particulièrement l'UQAT, ne sont pas les bonnes cibles pour réduire l'immigration temporaire. Les personnes étudiantes internationales qui fréquentent l'UQAT sont investies dans un projet de vie qui leur demande d'avoir des moyens financiers stables, mais également une solide formation académique. **Les étudiantes et les étudiants issus de l'international qui évoluent au sein de notre établissement paient leurs études, obtiennent leur diplôme et contribuent à la dynamisation des campus et à la vie économique et sociale de nos milieux, en plus de participer activement à l'avancement de la recherche, de l'innovation et des connaissances.** Dans ce contexte, selon l'expérience vécue à l'UQAT, ces personnes représentent sans contredit une valeur ajoutée à la société québécoise.

De plus, l'UQAT peut compter sur son service de développement international, UQAT International, qui accompagne, conseille et oriente la communauté universitaire dans son développement international. Ce service intervient au premier plan avec les partenaires internationaux avec qui nous avons des ententes de bidiplomation, d'échanges étudiants, de poursuite d'études, etc., et qui sont, sans contredit, des alliés quant à la sélection de candidates et candidats qualifiés et sérieux dans leur projet d'études au Québec. Nous aurions donc avantage à considérer que ces futures personnes étudiantes provenant d'un établissement partenaire sont l'une des solutions potentielles et à exclure du projet de loi 74 toutes les candidates et les candidats admis en fonction d'ententes signées entre des universités québécoises et des universités de l'international.

L'UQAT ne fait pas le plein en termes d'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux pour répondre aux besoins de ses territoires desservis. Nous sommes conscients que la quasi-totalité des étudiantes et étudiants internationaux se trouve dans les universités situées le long du fleuve Saint-Laurent. Nous sommes d'avis que nos territoires, comme plusieurs autres régions au Québec, bénéficieraient d'un accroissement de cet effectif étudiant pour répondre aux enjeux du Québec.

Par exemple, actuellement, plusieurs équipes de recherche tentent activement de recruter des étudiantes et des étudiants qualifiés pour participer à leurs projets. Ces équipes accueillent fréquemment des personnes en provenance de l'international. **Il est indéniable que la mise en place de quotas viendra affecter directement la réussite et le bon fonctionnement de ce type de projet porteur pour la société.** La recherche au Québec, y compris en région, revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons. Elle stimule l'innovation, favorisant ainsi le développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits, ce qui peut renforcer l'économie locale. Elle permet de cibler des problématiques spécifiques aux communautés locales et elle encourage la collaboration entre différents secteurs, ce qui peut générer des solutions novatrices. La recherche en région peut accroître la visibilité de ces territoires, les positionnant comme des lieux de savoir et d'innovation sur la scène nationale et internationale, et ses résultats peuvent directement influencer la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Un environnement de recherche dynamique contribue à l'attraction des chercheuses, des chercheurs et des personnes étudiantes, contribuant à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et à la rétention des jeunes. En somme, la recherche représente un moteur essentiel pour le développement socioéconomique de façon générale, au-delà même des créneaux d'excellence.

De plus, l'effectif international est souvent pointé du doigt comme étant un facteur amenant une pression supplémentaire sur le filet social du Québec, alors qu'en fait, les personnes étudiantes internationales contribuent à l'économie de leur milieu pendant leurs études universitaires et choisissent

souvent de s'installer au Québec après leur diplomation, contribuant ainsi significativement à l'économie québécoise en occupant des emplois spécialisés bien rémunérés.

La [région de l'Abitibi-Témiscamingue a un taux de chômage](#) particulièrement bas (3,1 % en 2023) et la pénurie de main-d'œuvre se fait fortement sentir dans différents secteurs d'activité, non seulement dans les secteurs prioritaires visés par le gouvernement du Québec, mais aussi dans plusieurs entreprises de la région. Les personnes étudiantes en provenance de l'international occupent généralement des emplois à temps partiel pendant leurs études et intègrent le marché du travail par la suite ou choisissent de retourner dans leur pays. **Tous ces éléments démontrent à quel point les étudiantes et les étudiants internationaux ne sont pas seulement les bénéficiaires d'un système éducatif, mais également des contributeurs essentiels à la richesse et à la dynamique des sociétés dans lesquelles ils évoluent.**

L'UQAT reconnaît également l'importance de la protection de la langue française au Québec et représente par ailleurs un allié fort important par sa nature première, étant une université francophone. L'UQAT a d'ailleurs mis en place des [règlements et politiques](#) qui viennent appuyer cet aspect.

4. L'arrimage essentiel entre les autorités fédérales et provinciales en termes d'immigration

L'arrimage entre les politiques d'immigration des gouvernements canadien et québécois est crucial pour plusieurs raisons et nous apparaît comme un enjeu, mais aussi comme une piste de solution importante à considérer. Le Canada a un système basé sur ses propres critères, indépendamment de ceux du Québec, et il peut ainsi être difficile de s'y retrouver. L'immigration n'est pas simple pour les ressortissantes étrangères et les ressortissants étrangers qui doivent composer avec certaines divergences. Le Québec impose des exigences linguistiques strictes pour l'immigration, tandis que le Canada, à l'échelle fédérale, a une approche plus flexible. Cela peut créer une certaine confusion pour les immigrantes et les immigrants francophones qui souhaitent s'établir au Québec. L'UQAT, de son côté, est en phase avec le haut niveau d'importance de la langue française et les différentes mesures qui sont déployées pour la préserver.

Cependant, un meilleur arrimage permettrait aux gouvernements de clarifier les critères et les processus d'immigration, ce qui aiderait les personnes étudiantes à mieux comprendre leurs options et à naviguer plus facilement dans le système. Les incohérences peuvent entraîner des défis tant pour les personnes immigrantes que pour les administrations publiques. Un débat constructif sur ces sujets pourrait aider à mieux harmoniser les politiques d'immigration entre les deux niveaux de gouvernement.

Les mesures annoncées récemment par les gouvernements en lien avec les quotas ou encore avec les permis de travail postdiplôme entraînent non seulement de la confusion, mais également une image négative du Canada, voire du Québec. Il est primordial de demeurer vigilant à l'image que nous projetons avec nos politiques. Malgré tout, l'UQAT comprend bien le besoin de resserrements quant à l'immigration, mais les mesures pour y arriver doivent être révisées, tout comme les politiques entourant l'internationalisation de l'enseignement supérieur tant au fédéral qu'au provincial afin d'être en parfaite adéquation.

En somme, l'effectif étudiant international, lorsque sa croissance est réfléchie et concertée, ne peut qu'être durable. L'arrimage est donc nécessaire pour créer un système d'immigration plus fluide et efficace qui répond aux besoins des personnes étudiantes et de la société québécoise dans son ensemble.

5. Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2025

Récemment, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, a déposé à l'Assemblée nationale le [Plan d'immigration du Québec](#) pour l'année 2025. Ce plan présente des coupures qui sont très inquiétantes et préoccupantes pour les personnes candidates qui sont actuellement en sol québécois ainsi que pour les futures candidates et les futurs candidats, mais également pour l'image ainsi que l'attractivité du Québec à l'international et, par le fait même, celles des établissements d'enseignement supérieur.

Malgré cela, les principes fondamentaux du plan s'avèrent pertinents et certaines orientations sont en parfaite adéquation avec la vision de l'UQAT. Parmi ceux-ci, mentionnons l'importance de la langue française ainsi que l'importance de miser davantage sur l'immigration francophone tout en offrant un soutien à la francisation; augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec et encourager l'immigration jeune; demeurer attentif aux besoins des milieux pour mieux répondre au marché du travail tout en misant sur les régions; assurer un leadership gouvernemental afin de documenter la capacité d'accueil de la société québécoise, et ce, en fonction des régions puisque les réalités des milieux sont très différentes.

En résumé, l'UQAT souhaite contribuer à la vision du Québec de manière concertée et non pas par la mise en place de mesures qui lui seraient imposées.

6. Conclusion et recommandations

En conclusion, l'UQAT estime que le gouvernement québécois fait fausse route et se trompe de cible dans sa volonté de réduire l'immigration temporaire. Plus précisément, ce mémoire a fait la démonstration que l'UQAT, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, aurait la capacité d'accueillir encore plus de personnes en provenance de l'international et qu'elle s'assure d'un recrutement ciblé, et ce, tout en visant une croissance raisonnable. L'UQAT se préoccupe par ailleurs des pouvoirs qui seront octroyés au ministre et au gouvernement du Québec dû au manque de clarté dans les critères qui orienteront les limites qui seront imposées. De plus, l'annonce récente du moratoire (suspension) sur deux programmes d'immigration permanente, soit le **Programme régulier des travailleurs qualifiés** et le **Programme de l'expérience québécoise (PEQ)** jusqu'au 30 juin 2025, qui s'ajoute au projet de loi 74, vient grandement fragiliser l'image et l'attractivité du Québec à l'international. L'UQAT est grandement préoccupée par le manque d'adéquation dans les stratégies relatives à l'immigration, tant au provincial qu'au fédéral, qui occasionne des conséquences directes sur les actions de recrutement à l'international et sur les partenariats internationaux de l'UQAT.

Ainsi, dans ce contexte, voici les recommandations de l'UQAT en lien avec le projet de loi 74 :

Recommandation 1 : Exclure des quotas stricts les établissements d'enseignement supérieur qui démontrent une gestion responsable en matière de recrutement international. L'UQAT recommande que la loi prévoie l'exclusion des quotas stricts pour les établissements d'enseignement supérieur qui démontrent une gestion responsable en matière de recrutement international. Des balises précises devraient être définies pour évaluer comment cette gestion est alignée avec les préoccupations et les priorités du gouvernement, afin de garantir que ces établissements ne créent pas de pressions indues sur les ressources locales tout en contribuant positivement au développement socioéconomique.

Recommandation 2 : Maintenir l'autonomie de recrutement pour les universités. L'UQAT recommande d'intégrer une disposition permettant aux universités, notamment celles en région, de conserver leur autonomie dans le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux, en reconnaissant leur contribution essentielle aux communautés locales et régionales ainsi qu'aux secteurs de recherche.

Recommandation 3 : Exiger une consultation préalable avant toute imposition ou révision de quotas. L'UQAT recommande que la loi impose une consultation obligatoire des établissements concernés avant toute application de quotas ou de restrictions aux admissions d'étudiantes et d'étudiants internationaux afin d'adapter ces décisions aux réalités locales et aux besoins spécifiques du marché du travail propre à chaque région.

Recommandation 4 : Exempter les programmes de cycles supérieurs et les ententes internationales formalisées (ex. : bidualation, échanges étudiants, poursuite d'études, etc.). L'UQAT propose que la loi comporte une clause d'exemption pour les étudiantes et les étudiants admis au deuxième et au troisième cycles, ainsi que pour les personnes étudiantes qui s'inscrivent dans le cadre d'ententes internationales formalisées, reconnaissant ainsi la valeur de ces collaborations pour le rayonnement académique du Québec et l'attractivité de ses programmes de recherche.

Recommandation 5 : Encourager une meilleure coordination entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial. Bien que le projet de loi ne traite pas directement de cet enjeu, l'UQAT recommande de favoriser, dans un cadre législatif ou administratif approprié, une harmonisation accrue entre les politiques d'immigration québécoises et canadiennes. Une telle coordination contribuerait à clarifier le parcours des étudiantes et des étudiants internationaux et à renforcer l'attractivité du Québec comme destination de choix d'études et d'immigration.